

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le 19 octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-Fiona TEISSONNIERE

Mrs Francis MAURIN-José-Marie CARNEO-Philippe MANOEL-Jean-Noel ROLAND
Raymond SICHI

ABSENTS EXCUSES : Mmes Ysaline LEGRAND-Dominique SWINNEN-Mr Serge BARTHELEMY

PROCURATION : Mme Dominique SWINNEN à Henriette LYONNET

Mr Serge BARTHELEMY à Lise-Marie FLUCK

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK Lise-Marie-LYONNET Henriette

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour trois délibérations, à savoir :

Amendes de police- avenant traversée du village-aide aux sinistrés du Département de l'Aude
Le Conseil donne son accord.

1-AMENAGEMENT AU CENTRE « Les Jardins » éleveur et monte-charges

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du rapport d'analyse des offres dressé par M. Bruno BALP, architecte, suite à la deuxième mise en concurrence dans « Cévennes Magazine » et « Le Réveil du Midi », selon une procédure adaptée.

La Commission d'appel d'Offres s'est réunie le 17 octobre 2018 à 14 heures , a retenu :

Lot 7 ,éleveur, monte-charges « entreprise Midi Lev » pour un montant de 35 066, 50 €HT-
42 079,80 TTC

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le choix de la commission d'appel d'offres et autorise Mr le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

2-TRAVAUX ACCESSIBILITE AU TEMPLE-Résultat de consultation

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal des différents devis concernant les travaux cités en objet

Dans le cadre de ces travaux , quatre entreprises ont été consultées : Claude LEGRAND-Olivier AMALRIC-Yohan SCHIPPER- Andréas SCHUTTERLE

Deux entreprises ont répondu :

Olivier AMALRIC : travaux de maçonnerie pour un montant de 4360 € HT, soit 5232 € TTC

Andréas SCHUTTERLE : menuiseries pour un montant de 570 € HT, soit 684 € TTC

Ces offres ont été validées par le Maître d'œuvre, M. BALP Bruno.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les présentes propositions , donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les devis et les pièces s'y afférant

3-VENTE PONT BASCULE INSTALLE EN 1991 Zone Artisanale La Theule

Mr le Maire informe le Conseil municipal que sur le site du pont bascule, ont été constatés des pesages sauvages non réglementaires, compte tenu que depuis des années , il n'y a plus de vérification périodique

De ce fait, il est nécessaire de prendre une décision

Vu la demande d'une entreprise pour un achat, et éventuellement d'autres candidats, il serait souhaitable d'engager une vente au plus offrant.

Mr le Maire précise que dans ce prix de vente il faut intégrer les coûts de :

- L'emprise foncière 203m2 x 10 €	2 030 €
- Honoraires du géomètre	423, 5 €
- Le terrassement	197, 64 €
- Construction de la fosse	1 268, 86 €
- L'ensemble du pont bascule	2 000 €
- Le contrôle de la vérification périodique « V6 »	1 080 €

soit la mise à prix de 7 000 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition, donne pouvoir à Mr le Maire pour lancer une consultation et signer les pièces s'y afférant.

4-COMPTEURS LINKY : Abrogation de la délibération du 18 avril 2016

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une correspondance de Mr le Préfet du Gard, en date du 25 septembre 2018 faisant référence à notre délibération citée en objet, aux termes de laquelle le Conseil avait donné un avis défavorable à l'installation des compteurs Linky.

A noter que la Commune de Les Plantiers a transféré la compétence « autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité » au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) cf art L224-31 du code général des collectivités territoriales.

Compte tenu de ces éléments, Mr le Maire demande au Conseil municipal d'abroger la décision du 18 avril 2016 jugée irrégulière

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'abrogation, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les pièces s'y afférant.

5-CONTROLE DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal de courriers de Mr le Préfet du Gard en date du 26 janvier et 25 septembre 2018, afin d'évoquer la stratégie de contrôle de l'exécution des obligations citées en objet, de mettre en œuvre sur notre commune, : sélection des constructions à contrôler, mise en demeure, travaux d'office si nécessaire.

Il rappelle les différentes actions engagées auprès de nos administrés :

Information du courrier du 26 janvier lors de la séance du Conseil en date du 16 février

Affichage sur les huit panneaux prévus à cet effet

Réunion publique août 2018

Site internet de la commune, procès-verbal du 16 février

Bulletin municipal 2018 distribué en fin d'année

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les différentes dispositions, donne pouvoir à Mr le Maire pour transmettre la présente délibération à la DDTM

6-CLOTURE SEPARATRICE JARDIN GUILLAUME, consorts Mrs BONFILS - BOCOGNANO

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du résultat de la consultation de trois entreprises : Claude LEGRAND, EURL Olivier AMALRIC et Yohan SCHIPPER

Une seule offre a été déposée, EURL AMALRIC Olivier pour un montant de 3120 € HT, soit 3 744€ TTC

Considérant que cette offre correspond aux éléments d'estimation dont on dispose, il y a lieu de la retenir.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition précitée, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer le devis et les pièces s'y afférant.

7-AUTORISATION DE RECEVOIR LES CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PAR email

Mr le Maire informe le Conseil municipal que suite à une conversation téléphonique avec la sous-Préfecture du Vigan, il a évoqué le souhait de pouvoir transmettre les convocations par voie dématérialisée.

Vu l'accord des services de la sous-préfecture, Mr le Maire propose de délibérer.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette décision .

8-AMENAGEMENT RD20 ET RD193 TRAVERSEE DU VILLAGE –Avenant n°1 tranche C

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du montant du marché initial pour la tranche ferme, tranche conditionnelle 1 et 2, et des incidences financières de l'avenant sur lesdites tranches.

Montant de l'Avenant 16 117, 89 € soit 19 341, 47 € TTC

Représentant ainsi 3, 82% du marché

Le montant du marché initial s'élève à 422 012, 59€ HT, soit 506 412, 10 € TTC

Incidence de l'avenant n° 1 sur le marché initial 3, 82%

405 894, 70 € HT soit 487 073, 64 € TTC

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'avenant, donne pouvoir à Mr le Maire pour le signer, ainsi que les pièces s'y afférant.

9-SUBVENTION à L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE

Suite aux inondations dévastatrices dans le département cité en objet, et comme le souhaite l'Association des Maires , Mr le Maire propose d'allouer une subvention, calculée sur la population DGF, soit 402 €, par solidarité aux victimes.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer une aide financière d'un montant de 402 € imputée à l'art 6574, à l'ordre du département de l'Aude.

Fin de séance à 19 heures 30

1-aménagement « Les Jardins » éleveur monte-charges	058-2018
2-travaux accessibilité temple résultats consultation	059-2018
3-compteurs Linky	060-2018
4-vente pont bascule	061-2018
5-contrôle oblig légales débroussaillage	062-2018
6-clôture séparatrice –Mrs Bonfils-Bocognano	063-2018
7-autorisation convocation par email	064-2018
8-traversée village avenant n° 1 tranche C	065-2018
9-subvention association Maires de l'Aude	066-2018

F.MAURIN

Y.LEGRAND

L.M. FLUCK

J.M. CARNEO

S. BARTHELEMY

H. LYONNET

P . MANOEL

J.N. ROLAND

R. SICH I

D .SWINNEN

F. TEISSONNIERE